



A l'attention de la presse et des médias

Communiqué de presse du 26 novembre 2019

Attaques sur les conditions de travail dans les crèches.

Fin juin, la CCT Intercommunale pour le personnel des institutions genevoises de la petite enfance a été dénoncée par la fédération patronale (FIPEGS). Cette convention s'applique à environ 800 employé-e-s de structures d'accueil subventionnées par certaines communes suburbaines de Genève. Aujourd'hui, les syndicats SIT et SSP et les associations professionnelles AGEDE et ACIPEG ont dénoncé publiquement les attaques contre les conditions de travail du personnel.

En effet, la fédération patronale exige, entre autre, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 40h à 42h30 en cas de pénurie du personnel - Ce qui est déjà le cas pour les éducateurs-trices de l'enfant ! - ; une réduction de 50% à 25% de majoration salariale des 60 premières heures supplémentaires ; de supprimer la prime de 500CHF pour la naissance d'un enfant ; de répercuter les indexations négatives sur les revenus ; de baisser la prime d'ancienneté alors qu'il faut déjà 11 ans pour avoir droit à un 13^{ème} salaire complet ou encore de supprimer la progression des annuités si la commune subventionnant la crèche le décide. En bref, ces revendications s'inscrivent dans une volonté réduction des coûts et de flexibilisation du travail.

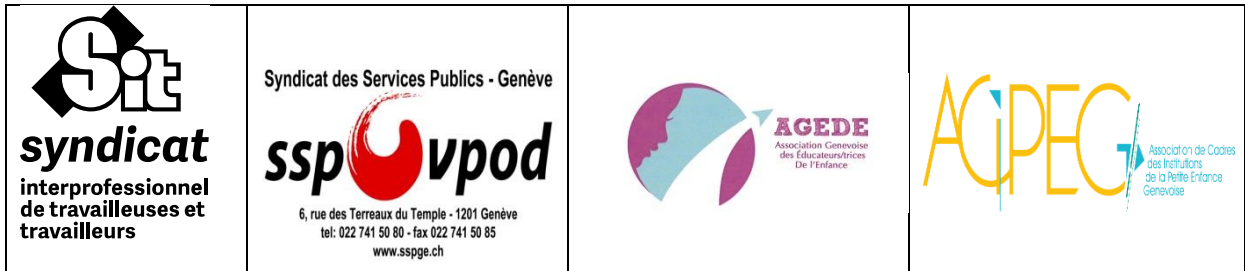
Face à ces attaques, le 28 octobre dernier, le personnel s'est réuni en Assemblée Générale et a lancé une pétition (annexe 1.) qui a réuni en deux semaines 553 signatures, soit 70% du personnel concerné ! La pétition refuse toutes péjorations des conditions de travail et d'encadrement. La rapidité de la récolte et le taux de retour démontrent une grande préoccupation du personnel et une forte détermination à défendre ses intérêts. Les organisations représentatives du personnel espèrent ainsi que la FIPEGS revienne sur ses revendications. Si tel ne devait pas être le cas, elles continueraient à mobiliser.

De plus, elles demandent une reconnaissance du travail avec une amélioration de la CCT dans un secteur féminisé à 90%. Au lendemain de la Grève des femmes, la grève féministe, elles regrettent que ce secteur soit durement attaqué. Au contraire, le personnel revendique une amélioration des remplacements, la mise en place d'une politique de protection de la personnalité et de l'intégrité et la mise en œuvre du cahier de revendications de la grève des Femmes*, la grève Féministe, pour le secteur de la petite enfance. Enfin, elles considèrent que les besoins de nouvelles places de crèches ne doivent pas se faire au détriment des conditions de travail.

Annexes : pétition, invitation à la conférence de presse, invitation à l'Assemblée Générale du Personnel, Cahier de revendications de la grève des Femmes*, la grève Féministe pour le secteur de la petite enfance.

Les personnes ci-dessous restent à votre disposition pour toutes demandes de renseignements.

Contacts : Valérie Buchs / SIT / 079 45 45 840
Quentin Stauffer / SSP / 076 304 17 87
Maurice Perrier / AGEDE / 0033 672 65 22 35



PETITION DU PERSONNEL SOUS CCT INTERCOMMUNALE

à l'attention de la FIPEGS et les communes concernées.

Pour le maintien de la CCT Intercommunale et l'amélioration des conditions de travail.

A la fin juin, la Fédération des Institutions de la Petite enfance Genevoises suburbaines (FIPEGS) a dénoncé intégralement la convention collective de travail. La FIPEGS prévoit de graves atteintes aux droits existants du personnel par exemple : augmenter le temps de travail hebdomadaire à 42,5 heures, baisser de 50% à 25% la majoration salariale des 60 premières heures supplémentaires, réduire les salaires selon la conjoncture, supprimer la prime de 500CHF pour la naissance d'un enfant, baisser la prime d'ancienneté, péjorer les conditions d'une VAE, et d'autres. Ces attaques contre les conditions de travail sont inacceptables. De plus, la FIPEGS demande à revoir les normes d'encadrement en y incorporant les stagiaires et les apprenti-e-s. Cela entrainera une baisse de la qualité des crèches.

Au contraire, nous demandons une amélioration de la qualité et des conditions de travail. De plus, au lendemain de la Grève des Femmes*, Grève féministe, il est exigé une meilleure reconnaissance du travail des métiers féminisés comme ceux du secteur de la petite enfance.

Par conséquent, **le personnel soussigné demande :**

- **Aucune péjoration des conditions de travail et de salaire ;**
- **Aucune péjoration des normes d'encadrement ;**
- **Une reconnaissance du travail avec une amélioration de la CCT ;**
- **La mise en place d'une véritable politique de prévention et de protection de la personnalité et de l'intégrité ;**
- **Une augmentation et une stabilisation du personnel de remplacements ;**
- **La mise en œuvre du cahier de revendication de la grève des femmes*, la grève Féministe**

Il mandate le SSP, le SIT, l'AGEDE et l'ACIPEG pour négocier la CCT.

PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE

- Pétition à renvoyer, même partiellement remplie, à l'adresse suivante en courrier A :
 Syndicat SIT-CP 3287-1211 Genève 11
 ou
 Syndicat SSP – 6 Terreaux-du-temple – 1201 Genève

Délai de retour : 13 novembre 2019

Tout le personnel peut signer une pétition, avec ou sans droit de vote
 A faire circuler auprès de vos collègues. Merci.



A l'attention du personnel travaillant dans les structures d'accueil de la petite enfance

**Assemblée générale du personnel sous CCT Intercommunale
Lundi 28 octobre à 19h30
Université ouvrière de Genève
Place des Grottes 3**

**Attaque frontale contre les conditions de travail
La FIPEGS a dénoncé la CCT pour la fin 2019 !**

Cet automne, les syndicats et associations représentatives du personnel doivent renégocier la CCT et les futures conditions de travail. Pour notre part, nous souhaitons améliorer les conditions, notamment en lien avec les revendications de la grève féministe /des femmes du 14 juin. De leur côté, les employeurs ont déjà annoncé vouloir réduire les conditions de travail, dont notamment :

- Augmentation de la durée hebdomadaire à 42,5 heures de travail
- Réduction des indemnités pour les heures supplémentaires
- Possibilité de réduire les salaires selon la conjoncture
- Réduction des primes d'ancienneté
- Suppression de la prime de 500.- CHF pour la naissance ou l'adoption d'un enfant
- Réduction des droits lors d'un licenciement
- De supprimer l'annuité automatique
- De transformer les aides en stagiaires et d'intégrer les apprenti-e-s et les stagiaires dans les normes d'encadrement.

Face à des telles attaques et pour discuter de la nouvelle Convention Collective de Travail intercommunale, nous vous invitons à participer en nombre à cette Assemblée générale appelée par les syndicats SIT et SSP, ainsi que par les associations AGEDE et ACIPEG. Nous n'accepterons pas un recul de nos conditions de travail. Nous déciderons des moyens à mettre en œuvre pour défendre les intérêts du personnel de la petite enfance.

Merci de diffuser cette invitation et ces informations à vos collègues et de les afficher sur les panneaux prévus à cet effet. Il est important que chaque institution soit représentée.
Avec nos meilleures salutations.

Valérie Buchs (SIT) ; Quentin Stauffer (SSP) ; Patricia Locatelli (AGEDE) ; Claudine Oswald (ACIPEG)

Liste des institutions concernées : **Carouge** : EVE Epinettes, Eve Acacias, Eve Fontanette, Eve La Tambourine, Eve Pinchat, Eve Grands Hutins, Eve Val d'Arve, Garderie des Caroubiers, Eve Promenades ; **Onex** : Crèche Coquelibulle, Crèche Rondin-Picotin, Foyer & Crèche Arabelle ; **Plan-Les-Ouates**, Crèche Le Serpentin, Jardin d'enfants Les Abeilles ; **Satigny** : Eve L'Omnibulle ; **Confignon**: Fondation Communale des institutions de la petite enfance ; **Anières** :Eve La T'Anières ; **Thônex** : Eve de Chappelly, Eve de Marcellly, Les Bout'Choux ; **Meyrin** : Garderie La Framboise ; **Veyrier, Troinex, Bardonnex, Carouge, Hospice Général** : La Cigogne ; **Grand Saconnex** : Fondation Communale pour la petite enfance.



***Le 14 Juin 2019,
c'est la grève des femmes* /féministe !***



**Secteur de la petite enfance
Cahier de revendications**

37 ans après l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution, les femmes* veulent des faits. Nos salaires et nos retraites sont toujours insuffisants. Les femmes assurent les deux-tiers du travail domestique, éducatif et de soin, ce qui conduit à des temps partiels contraints, des contrats précaires et à des interruptions de carrière pénalisantes. Nous voulons changer un système qui, aujourd'hui encore, dévalorise le travail des femmes. Les places en crèches sont insuffisantes et souffrent de l'absence de moyens en suffisance. Il manque encore 4000 places d'accueil dans le canton pour répondre à la demande des parents.

Le personnel des structures d'accueil de la petite enfance est toujours composé essentiellement de femmes travaillant à temps partiel. Les moyens mis à disposition des institutions sont insuffisants, ce qui a des conséquences importantes sur nos conditions de travail et de salaire. Faute de places de formation en suffisance et en qualité, la pénurie d'éducateurs-trices de l'enfance impacte négativement la qualité de notre travail et de notre santé. Nous souffrons d'un manque de reconnaissance de la valeur de notre travail et du rôle sociétal essentiel que nous avons. Notre travail permet pourtant aux parents d'aller travailler.

C'est pourquoi, nous transmettons aux employeurs du secteur de la petite enfance un cahier de revendications dans la perspective de la grève des femmes*/féministe du 14 juin 2019.

Nous voulons :

- L'instauration d'une politique de prévention des risques psycho-sociaux, des atteintes à la personnalité (mobbing et harcèlement sexuel) et des atteintes à la santé (ergonomie des postes de travail, risques en cas de grossesse, pénibilité, charge mentale).

- Des postes en CDI hors dotation en suffisance pour garantir les remplacements du personnel absent (maladie, accident, formation continue, congé syndicaux, congés enfants malades, etc.). La fin des contrats précaires, sur appel, zéro heure, 10h/mois.
- L'accès prioritaire à une place de crèche pour permettre au personnel de se maintenir en emploi et ne pas aggraver la pénurie de personnel qualifié dans ce secteur.
- Des moyens pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques (personnel, accélération du processus de soutien, matériel adapté, formation continue du personnel).
- L'intégration de l'égalité entre femmes et hommes dans les projets pédagogiques des institutions et de la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre.
- La réinternalisation des employées de maison, là où elles ont été externalisées et remplacées par des entreprises de nettoyage (conditions de travail et de salaire non conformes à la CCT du personnel de la petite enfance).
- Du personnel de maison en suffisance pour décharger le personnel éducatif de tâches qui ne devraient pas lui revenir.
- La revalorisation salariale des ASE, des éducatrices-trices de l'enfance et des cadres des structures d'accueil de la petite enfance. Une véritable amélioration salariale en cas de promotion d'une fonction à l'autre.
- Une réelle politique de promotion des femmes aux postes de cadres, notamment par l'ouverture de postes de cadre à temps partiel et en co-responsabilité.
- Une formation continue des cadres adaptée à leurs fonctions sur le temps de travail. Des formations en emploi permettant d'accéder à des postes de cadres.
- Le respect des horaires planifiés sur toute l'année pour nous permettre de concilier travail, famille et vie privée.
- Des espaces de travail administratif équipés en informatique pour travailler au calme, recevoir les parents, effectuer les TP. Des salles de pause dignes de ce nom et des locaux plus spacieux. Des douches et des vestiaires pour le personnel. Un local équipé pour l'allaitement. La chasse aux m2 pour cause d'économie doit s'arrêter.
- La fin de la démultiplication des tâches administratives au détriment du travail éducatif par l'engagement de personnel administratif en suffisance.
- L'utilisation de produits respectueux de l'environnement et des personnes pour le nettoyage et la désinfection des locaux, du matériel et des jouets.

Etat au 7 mars 2019